

Association suisse des Institutions
de prévoyance ASIP

Association de spécialistes en gestion
de la prévoyance en faveur du personnel VVP

Guide

relatif au Règlement d'examen applicable à l'Examen professionnel pour les
spécialistes de la prévoyance en faveur du personnel

du 21 mars 2011

Généralités

Le présent guide a pour but d'informer en détail les candidats à l'examen. Alors que le Règlement d'examen proprement dit ne contient que des informations fixant des règles de droit, le guide commente certains de ces contenus.

Le guide présente les informations importantes en lien avec l'examen fédéral (préparation+exécution) et les communique sous une forme compréhensible.

1. Introduction

1.1 Objet du guide

Le présent guide a pour objet d'expliquer les conditions d'admissibilité, la réalisation et l'attribution des notes. Il s'adresse aux participants de l'examen ainsi qu'aux experts. Il repose sur le Règlement d'examen applicable l'Examen professionnel pour les spécialistes de la prévoyance en faveur du personnel du...

1.2 Profil professionnel

Le/la spécialiste de la prévoyance en faveur du personnel est qualifié(e) pour :

- exécuter en toute indépendance, au sein d'une caisse de pension autonome, les processus administratifs et l'administration technique,
- conseiller les assurés dans les questions juridiques et actuarielles,
- tenir la comptabilité de manière autonome conformément aux dispositions légales et à la Swiss GAAP RPC 26 (élaborer correctement l'organisation structurelle et fonctionnelle, présenter les évaluations en toute transparence et clôturer la présentation des comptes),
- traiter les mutations comme les entrées et sorties, le contrôle des entrées des prestations de libre passage et effectuer les calculs lors de versements anticipés EPL, les divorces et les retraites ; traiter de façon autonome les cas de prestation,
- diriger en toute indépendance une petite caisse de pension,
- diriger, au sein d'une autre institution qui s'occupe de la prévoyance professionnelle (institution collective ou commune, surveillance, banque, assurance, organe de révision), une équipe spécialisée et élaborer des projets et tâches spécifiques en se coordonnant avec d'autres domaines spécifiques,
- identifier et apprécier les questions importantes en lien avec la gestion de fortune et y trouver une solution spécifique à la caisse.

Il/elle a le sens des négociations et est familier(ère) avec les instruments informatiques les plus courants en tant qu'utilisateur(trice).

1.3 Commission d'examen, direction d'examen, experts, secrétariat d'examen

L'organisation des examens est confiée à une commission d'examen désignée pour une période de quatre ans.

La commission d'examen comprend au moins 5 membres.

Elle est composée de spécialistes de différents domaines, d'un membre de chaque organisation responsable et éventuellement d'autres personnes.

La présidence incombe, en alternance, au représentant de l'une des organisations responsables pour la période d'un mandat.

Les experts sont des spécialistes expérimentés dans leur domaine. Les experts sont désignés par la commission d'examen.

La commission d'examen désigne une direction d'examen qui est responsable de la planification des examens et de la surveillance sur place.

Le secrétariat de l'association de spécialistes en gestion de la prévoyance en faveur du personnel soutient la commission d'examen en tant que secrétariat d'examen.

2. Informations relatives à l'obtention du brevet fédéral

2.1 Procédure administrative

Les examens professionnels ont généralement lieu chaque année en automne. L'examen est publié. Les documents d'inscription peuvent être demandés auprès du secrétariat de la commission d'examen. Le formulaire d'inscription indique quels documents doivent être remis avec l'inscription. Y figurent également le délai d'inscription et l'adresse à laquelle doivent être envoyés les documents.

2.2 Frais à la charge des candidats

La taxe d'examen doit être payée avant le début de l'examen. Les frais en lien avec le brevet fédéral sont facturés aux candidats.

3. Conditions d'admission

La pratique professionnelle d'un an requise dans la prévoyance professionnelle conformément au chiffre 3.31 lettre b du Règlement d'examen peut être acquise dans tous les domaines qui ont trait à la prévoyance professionnelle et ne doit pas obligatoirement être obtenue dans une caisse de pension autonome ou une institution collective ou commune. Les activités correspondantes auprès d'une banque, d'une assurance, d'une société fiduciaire, d'une autorité de surveillance, d'un organe de révision, etc., sont également reconnues.

4. Examen

4.1 Organisation et réalisation

Les candidats reçoivent la liste des participants à l'examen avec le numéro de candidat, l'organisation, les directives et le plan de déroulement 20 jours avant le début de l'examen. Ils ne sont pas autorisés à apporter leurs propres documents à l'examen, à l'exception d'une calculatrice financière. Les lois et bases techniques sont mises à disposition.

4.2 Critères d'évaluation

Les examens sont axés sur la compétence et testent les connaissances professionnelles, la méthodologie des procédures, la compétence sociale, la compétence opérationnelle et les facultés de réflexion.

4.3 Contenu de l'examen

Les différentes parties d'examen mentionnées au chiffre 5.11 du Règlement d'examen portent sur les thèmes suivants :

Bases juridiques

Domaines du droit concerné et notions juridiques

Structure, ordre juridique, sources juridiques, principes juridiques, grandes lignes des actions en justice, droit général des contrats, contrats de travail du point de vue de la prestation de travail, registre du commerce, poursuites et faillites avec connexité LPP, droit des fondations CC

Constitution juridique d'une institution de prévoyance

Organisation des organismes de prévoyance, aspects juridiques d'une fondation, constitution d'une fondation, modification de l'acte de fondation et du règlement, carences des actes de fondation et du règlement, changement au niveau de l'organisme de prévoyance en faveur du personnel

Droits des assurés et des bénéficiaires

Cercle d'assurés, cogestion, droit aux prestations, dispositions transitoires, droits d'information, obligation de conservation

Domaines spéciaux et questions juridiques

Financement de l'institution de prévoyance, prescriptions en matière de transparence, fonds de garantie, institution supplétive, mesures spéciales, libre passage, assainissement, responsabilité

Contrôle et surveillance

Tâches de l'organe de révision et des experts, organisation et mission de la surveillance, principes du contrôle du règlement, liquidation partielle, conditions cadres pour l'activité de contrôle, prescriptions pour la gestion et le contrôle de caisses de pension, prescriptions de placement

Actions en justice

Moyens de recours selon la LPP, voie administrative, voie juridique, requêtes auprès de l'autorité de surveillance, dispositions pénales

Impôts

Traitement fiscal de la prévoyance professionnelle et de la prévoyance individuelle liée, exonération d'impôts et conditions, questions spéciales comme assurances de cadres, réserve de cotisations d'employeur, rachat, fonds de bienfaisance patronal

Encouragement à la propriété du logement

Principes EPL, versement anticipé, mise en gage, devoirs d'information, traitement fiscal, effets sur la prévoyance individuelle liée

Relation entre les différentes assurances sociales et coordination

Principes juridiques des assurances sociales, différents segments des assurances sociales, assurance sociale dans la zone européenne, notion de coordination et principes, coordination de la prévoyance professionnelle avec l'AVS/AI, l'AA/AM, l'assurance maladie, l'AC, subrogation

Technique d'assuranceMathématiques financières

Rémunération/déduction d'intérêts d'un capital ou de paiements périodiques, intérêt simple, rémunération mixte, paiements de rentes en cours d'année, remboursement des dettes, calcul de cours/rendement

Statistique descriptive, probabilités et bases techniques

Saisie de données, formes de présentation, répartition de fréquence, mesures statistiques, éléments fondamentaux des bases actuarielles, aperçu des ouvrages et bases de calcul, table de mortalité, espérance de vie moyenne, valeurs actuelles

Notions actuarielles de base

Base constitutionnelle et principes de la prévoyance professionnelle, caractéristiques de différenciation des institutions de prévoyance, termes en lien avec les salaires, termes en lien avec les intérêts, recettes et dépenses conformes aux prévisions, réserve mathématique, procédure de financement

Primauté des cotisations

Solution de caisse d'épargne et de gestion des risques, primauté des cotisations en matière d'assurance, règle d'or, effets du montant des cotisations et influence des futures évolutions des salaires sur les prestations de vieillesse, types et montant des prestations de risque, prime de risque individuelle et collective, prestation de libre passage, encouragement à la propriété du logement, retraite flexible, ajustement des rentes en cours

Primauté des prestations

Plan de prestations, cotisations ordinaires (méthode individuelle et collective), paiements complémentaires suite à une augmentation de salaire, rachat d'années d'assurance, influence de l'évolution des salaires et du rendement de la fortune ou de la structure d'âge sur le financement, prestation de libre passage, versement anticipé pour la propriété du logement, retraite flexible, augmentation des rentes en cours, comparaison primauté des cotisations/primauté des prestations

Eléments actuariels des comptes annuels

Bases légales et directives spécifiques des experts en assurances de pension, capitaux de prévoyance, réserves techniques, présentation du bilan commercial selon la Swiss GAAP RPC 26, fortune de prévoyance, taux de couverture, expertise actuarielle, principe de l'équilibre financier, établissement du bilan dans les caisses fermées et ouvertes, sources actuarielles de bénéfices/pertes, découvert, excédent actuariel, liquidation partielle, liquidation, fusion/transfert

ComptabilitéSystèmes de comptabilité

Tâches de la comptabilité, différents systèmes de comptabilité et moyens de traitement, formes et genres d'IPP

Compte d'exploitation et annexe

Compte d'exploitation de différentes caisses de pension, Swiss GAAP RPC 26, annexe

Bilan

Principe et contenu, théories des bilans, principes d'établissement du bilan, taux utilisés dans le bilan, règles d'établissement du bilan selon la loi sur les sociétés anonymes, bilan commercial, bilan technique

Plan comptable

Cadre comptable : conception, structure, groupes de comptes

Plan comptable : principes d'établissement, plans comptables des différents types d'IPP

Technique de comptabilisation et de comptes

Termes et principes de comptabilisation, monnaies étrangères (évaluation et comptabilisation), comptabilité des titres, comptabilité des immeubles, comptabilité technique et administration, trafic en compte courant, opérations comptables, comptabilité dans les CP autonomes, dans les IPP avec contrat d'assurance collective, dans la solution de caisse d'épargne et de gestion des risques, dans le fonds patronal

Technique de clôture

Méthodes d'évaluation, amortissements, comptes de régularisation, provisions et réserves, réserves de fluctuation de valeur, clôture et comptes annuels dans les IPP avec contrat d'assurance collective, dans les CP autonomes et dans les CP avec solution de caisse d'épargne et de gestion des risques, dans le fonds patronal

Planification financière

Principes de planification, phases de planification, organisation et réalisation de la planification, planification financière dans l'IPP ; bases juridiques, exigences, établissement de plans financiers, contrôle financier, planification des placements

Etablissement de rapports

Etablissement de rapports dans différents types d'IPP, rapport annuel, explication des comptes annuels et de l'annexe, rapport actuariel, rapport de l'organe de contrôle, statistiques

Organe de contrôle

Bases légales, procédure de contrôle, contrôle général, organisation, vérification du bilan et des immobilisations, établissement de rapport, justificatif de solvabilité, rapport avec l'autorité de surveillance

Placements de capitauxPlacements à la valeur nominale/actions

Titres, titres crédateurs, émission et formes de placement, remboursement, risques des titres crédateurs, rendement ; titres de participation, droits et obligations des actionnaires, catégories d'actions, autres types de participation, valeur et cours des actions, formes de distribution de dividende, augmentation de capital, remboursement de capital, division d'actions

Immobilier

Rôle de l'immobilier dans l'Asset Allocation, formes de placements immobiliers ; actions immobilières, placement direct, rendement d'immeubles d'habitation et d'immeubles de bureau, propriété foncière, méthodes d'évaluation, contrat d'administration, compte immobilier, stratégies immobilières, hypothèques

Placements collectifs

Loi sur les placements collectifs, placements directs contre placements indirects, types de placements collectifs : fonds, fondations de placement, fortune spéciale interne de la banque, sociétés d'investissement, Exchange Traded Funds

Marchés de placement, sources de données, benchmarks

Caractéristiques et importance de la Bourse, benchmarks, efficacité des marchés de capitaux, philosophie de placement, styles de placement, analyse financière, mouvements du marché, systèmes d'information

Structures de portefeuille, performance

Gestion de fortune et sécurité, risques des placements financiers, diversification, calculs de rendement et analyse de la performance

Instruments financiers dérivés

Formes de base : futures, swaps, options, types d'options, prix d'option, dérivés pour IPP, contrôle, couverture, imputation, mise en œuvre de dérivés

Placements alternatifs

Définition et exigences des placements alternatifs

Hedge funds Types/véhicules de placement, caractéristiques, styles de placement, risques, mesure des risques, frais, comparaison des rendements

Private Equity Caractéristiques, stades de financement, formes d'investissement, avantages et inconvénients, cash-flow, indicateurs rendement/risque

Commodities Formes d'investissement, formes de gestion, composition du rendement, benchmark, comparaison des rendements

Autres placements alternatifs : définitions et caractéristiques de placement

OPP2 et concepts de placement

Directives OPP2, processus de placement : définition de la stratégie, mise en œuvre de la stratégie, contrôle de la stratégie

Gestion des caisses de pensionOrganisation et gestion

Termes de base organisationnels, exigences en termes d'organisation, critères de la caisse, types de caisse, principes de gestion, matrice de décisions, concepts d'organisation

Informatique

Matériel, logiciel système, logiciel utilisateur, communication de données, sécurité informatique, bases de données, planification des données, protection des données, gestion de projets

Entrées et gestion de l'effectif d'assurés

Bases juridiques, transparence, calculs d'entrée, rachat facultatif, gestion de l'effectif d'assurés, mutations EPL, compte-témoin, attestation d'assurance

Sorties, prestation de libre passage

Droits et obligations de l'IPP lors des sorties, maintien de la couverture de prévoyance, versement en espèces, droits et obligations de l'IPP lors des entrées, changement du taux d'occupation, divorce, dissolution d'un partenariat enregistré, information des assurés, décompte de sortie, loi sur le libre passage, imposition des versements de capital, liquidation d'IPP

Prestations

Prestation de vieillesse, prestations au décès, prestations AI, ajustement au renchérissement, traitement fiscal

Encouragement à la propriété du logement

Versement anticipé, mise en gage, information des assurés, traitement

Assurances sociales et coordination

Tâches, financement, prestations et organisation d'AVS, AI, PC, PP, AA, AMal, AC, AM, APG, assurance-maternité et loi sur les allocations familiales, coordination de la prévoyance professionnelle avec les autres assurances sociales, responsabilité civile

Institutions externes

Fonds de garantie, institution supplémentaire, centrale du 2^e pilier

Cas interdisciplinaires

Application interdisciplinaire et mise en œuvre des différents domaines dans des cas pratiques

4.4 Contestation à l'OFFT

Les candidats qui échouent à l'examen reçoivent, avec la décision correspondante, une indication des voies de recours ainsi que la fiche de l'OFFT concernant la possibilité de contestation.

Thun, 21 mars 2011

ASSOCIATION SUISSE DES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE ASIP

Hanspeter Konrad

Daniel Dürri

ASSOCIATION DE SPÉCIALISTES EN GESTION DE LA PRÉVOYANCE EN FAVEUR DU
PERSONNEL VVP

Hermann Dörig

Urs Hunziker